



La rémunération dans l'administration municipale

Mai 2011

Les données sur la rémunération présentées dans ce feuillet sont tirées de la collecte 2010 de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'univers visé par l'ERG est constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus des différents secteurs du marché du travail au Québec ainsi que des municipalités de 25 000 habitants et plus. Celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Le tableau sur les salaires présente, pour certains groupes intermédiaires (emplois) de la *Classification nationale des professions* (CNP) existant dans l'administration municipale, les salaires annuels moyens, les heures régulières hebdomadaires de travail ainsi que des données sur les échelles salariales. Les emplois choisis sont de niveau de compétence universitaire, collégiale ou secondaire et se retrouvent dans les cinq domaines d'activité de la CNP suivants : « Affaires, finance et administration », « Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés », « Métiers, transport et machinerie », « Arts, culture, sports et loisirs » et « Vente et services ». Trente-quatre emplois se trouvent dans les groupes de base formés par le croisement de ces niveaux de compétence et domaines; parmi ceux-ci, les 23 emplois (CNP à 3 chiffres) ayant l'effectif le plus élevé sont retenus et analysés. De plus, pour la première fois cette année, des résultats par groupe de base (CNP à 4 chiffres) sont fournis, lorsque disponibles, comme complément d'information aux groupes intermédiaires (CNP

à 3 chiffres), s'ils regroupent la majorité de l'effectif du groupe intermédiaire.

- Au niveau de compétence universitaire, les cinq groupes intermédiaires choisis présentent un salaire annuel moyen variant de 64 333 \$ (« Professionnels de la rédaction, de la traduction et des relations publiques ») à 79 206 \$ (« Professionnels en génie civil, mécanique, électrique et chimique »). Dans chacun des emplois, plus de 86 % des employés sont rémunérés selon une échelle salariale; le maximum normal varie de 68 511 \$ à 82 205 \$.
- Au niveau de compétence collégiale, le salaire moyen varie de 44 018 \$ (« Personnel en secrétariat ») à 67 772 \$ (« Entrepreneurs et contre-maîtres du personnel des métiers et du personnel assimilé »). Dans les groupes 72-73 (« Personnel des métiers »), les pourcentages d'employés rémunérés selon une échelle salariale sont généralement plus bas que ceux notés dans les autres groupes, les

emplois de métier étant plus souvent rémunérés selon des taux uniques.

- Au niveau de compétence secondaire, l'étendue des salaires est moins grande : le salaire annuel moyen varie de 39 008 \$ (« Commis de bibliothèque, de correspondance et à l'information ») à 49 610 \$ (« Personnel des services de protection »). Le pourcentage de l'effectif rémunéré selon une échelle salariale se situe entre 70,5 % et 88,0 % et le maximum normal va de 39 503 \$ à 50 752 \$.
- Tous niveaux de compétence confondus, les heures régulières hebdomadaires de travail se situent entre 33,8 et 43,7 heures. Les emplois du niveau de compétence collégiale montrent une semaine de travail généralement plus longue que celle notée dans les deux autres niveaux; c'est surtout le cas pour le « Personnel des métiers et personnel spécialisé dans la conduite du matériel de transport et de la machinerie ».

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Col-lecte 2010* comporte de l'information pour 118 emplois se retrouvant dans l'administration municipale ainsi que des résultats pour 13 autres ventilations. Ce rapport est disponible sur le site web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

Nombre de municipalités et population, selon la taille de la municipalité, Québec, 2010

Taille des municipalités	Municipalités	Population	
	n	n	%
0 à 9 999 habitants	1 190	1 838 236	23
10 000 à 24 999 habitants	55	853 520	11
25 000 à 49 999 habitants	23	787 540	10
50 000 à 99 999 habitants	10	658 675	8
100 000 habitants et plus	10	3 769 404	48
Total partiel	43	5 215 619	66
Grand total	1 288	7 907 375	100

Source : Institut de la statistique du Québec, *Données démographiques régionales, Population totale des municipalités*, 1^{er} juillet 2010.

Sur les 1 288 municipalités au Québec, 43 sont des municipalités de 25 000 habitants et plus. Ces municipalités visées dans l'ERG couvrent 66 % de la population totale du Québec.

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et échelles salariales, pour certains groupes intermédiaires de la CNP, administration municipale¹, Québec, 2010

Code	Titre d'emploi	Salaires	Heures	Échelles salariales		
				Effectif échelle	Minimum	Maximum normal
		\$	h	%	\$	
Formation universitaire						
Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées (groupe 21)						
213	Professionnels en génie civil, mécanique, électrique et chimique	79 206	35,2	93,9	56 953	82 205
215	Professionnels en architecture, en urbanisme et en arpentage	74 524	34,9	98,2	54 068	78 133
217	Professionnels en informatique	67 752	34,5	92,2	48 914	70 094
Personnel professionnel des arts et de la culture (groupe 51)						
511	Professionnels des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	65 329	34,5	86,7	49 313	72 889
512	Professionnels de la rédaction, de la traduction et des relations publiques	64 333	34,6	94,7	45 831	68 511
5124	Professionnels des relations publiques et des communications	64 802	34,6	95,3	45 889	69 275
Formation collégiale						
Personnel spécialisé en administration et en travail de bureau (groupe 12)						
122	Personnel administratif et de réglementation	56 923	35,0	88,5	44 739	59 459
123	Personnel d'administration – finances et assurances	55 277	34,3	89,0	43 143	58 390
124	Personnel en secrétariat	44 018	34,2	76,4	34 021	45 173
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	43 968	34,3	76,3	34 026	45 029
Personnel technique et personnel spécialisé des arts, de la culture, des sports et des loisirs (groupe 52)						
521	Personnel technique des bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	46 787	34,0	77,5	35 739	47 829
525	Athlètes, entraîneurs, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	55 263	34,9	82,4	44 247	60 177
5254	Animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	54 492	35,1	81,3	43 319	59 284
Personnel spécialisé de la vente et des services (groupe 62)						
626	Policiers et pompiers	66 490	43,7	17,4	38 725	68 312
Personnel des métiers et personnel spécialisé dans la conduite du matériel de transport et de la machinerie (groupes 72/73)						
721	Entrepreneurs et contremaîtres du personnel des métiers et du personnel assimilé	67 772	38,6	88,9	60 784	74 437
724	Électriciens et monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications	53 145 ²	38,1	9,6	39 806	50 893
7241	Électriciens (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)	52 103 ²	38,0	11,1	39 649	50 350
725	Plombiers, tuyauteurs et monteurs d'installations au gaz	50 331	37,9	4,7	42 972	54 434
727	Charpentiers et ébénistes	50 649	38,4	12,4*	39 821	50 842
731	Mécaniciens de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	51 000 ²	38,8	22,0	39 069	50 468
732	Mécaniciens de véhicules automobiles	50 789	37,6	12,9*	41 804	51 564
7321	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	50 735	37,5	13,0*	42 146	51 706
Formation secondaire						
Personnel de bureau (groupe 14)						
141	Commis au travail général de bureau	40 654	34,7	87,9	29 990	41 973
1411	Commis de bureau généraux	40 969	34,7	89,7	30 034	42 229
143	Commis des finances et de l'assurance	44 790	33,8	70,5	35 171	46 443
144	Commis de soutien administratif	41 500	34,4	77,8	31 432	42 696
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et à l'information	39 008	34,4	84,2	29 606	39 503
147	Commis à l'expédition et à la distribution	47 812	36,4	71,4	36 367	48 762
1475	Répartiteurs et opérateurs radio	47 694	36,1	77,1	36 140	49 022
Personnel intermédiaire de la vente et des services (groupe 62)						
646	Personnel des services de protection	49 610	35,3	88,0	40 255	50 752

1. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers de l'enquête.

2. Le salaire moyen peut être plus élevé que le maximum normal moyen. Pour plus d'information à ce sujet, voir la section **1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales** du document *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2010*.

* Précision passable (CV plus grand que 15 %); utiliser avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2010*.

Ce feuillet est réalisé par la **Direction des statistiques du travail et de la rémunération**.

Pour plus de renseignements : Claude Vecerina, professionnel en rémunération
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6239)
Télécopieur : 514 876-1767
Courriel : claudvece@stat.gouv.qc.ca

**Institut
de la statistique**
Québec

